

DEC171351DR08

Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3021 intitulée « Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement » - ICARE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161925INSIS du 27 juillet 2016 nommant M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à Mme Véronique DAELE le 4 avril 2016 par l'université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du CHSCT du laboratoire du 14 novembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique DAELE, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection à partir du 28 novembre 2016 jusqu'au 6 avril 2021.

Article 2 : Missions¹

Mme Véronique DAELE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Véronique DAELE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 07/04/2017

Le directeur d'unité
Philippe DAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS